l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'actualités concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Facturation test antigénique sur prélèvement nasal

Madame, Monsieur,

Pour répondre à la demande de tests notamment pour les enfants de moins de 12 ans, le prélèvement nasal pour les tests antigéniques réalisés chez les moins de 12 ans est autorisé.

En tenant compte que le prélèvement nasopharyngé reste la référence, le périmètre suivant a été déterminé s'agissant des dépistages individuels pour les prélèvements nasaux en officine : en 2nde intention, lorsque le prélèvement nasopharyngé est rendu difficile ou impossible chez les enfants de moins de 12 ans, symptomatiques ou contacts à risque.

La rémunération totale pour la réalisation d'un test antigénique sur prélèvement nasal est de 17,31 euros TTC. La facturation à l'Assurance Maladie est réalisée par deux codes PMR : un code PMR correspondant à l'acte de 11,30 euros TTC (absence de TVA) et un autre code PMR correspondant au test de 6,01 euros TTC (absence de TVA).

Pour assurer la rémunération de cette activité, le pharmacien doit :

- S'identifier en tant que prescripteur et exécutant si le patient ne présente pas d'ordonnance ;
- Renseigner le NIR du patient. Si le patient n'a pas de NIR (patient sans droit ou étranger), et afin d'assurer la gratuité de la réalisation du test, renseigner le NIR anonyme spécifique 1 55 55 55 CCC 023 (dans lequel CCC correspond au numéro de la caisse de rattachement de l'officine) ainsi que la date de naissance 31/12/1955 ;
- Renseigner systématiquement le code exonération EXO 3 ;
- Dans le cas où l'assuré présente sa Carte Vitale, il convient d'utiliser la Carte Vitale et donc de télétransmettre la facture en SESAM Vitale. En revanche en cas d'utilisation du NIR spécifique générique la transmission de la facture devra se faire en SESAM sans Vitale ou SESAM Dégradé.

Tout résultat (positif comme négatif) devra impérativement être saisi dans l'outil SI-DEP, recueillant l'ensemble des résultats de tests.

Nous vous remercions par avance pour votre engagement et votre mobilisation.

Cordialement,
Votre correspondant de l'Assurance Maladie